Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public suite à une candidature spontanée

Roannais Agglomération a reçu une manifestation d'intérêt spontanée pour l'occupation d'une partie du domaine public dont elle est propriétaire jouxtant le site de la zone économique de la Villette de RIORGES (42153), en vue d'y installer des activités liées à un Food truck.
Afin de satisfaire aux dispositions l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), qui dispose que :
« *Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 du CGPPP intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente*»,
Et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de Roannais Agglomération pour l'exercice d'activités économiques,
La Communauté d'agglomération procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles ci-dessus cités du CGPPP.

Nature du titre d'occupation	Convention d'occupation temporaire (COT) du domaine public non constitutive de droits réels. **Le régime des baux commerciaux est exclu.**
Objet du titre d'occupation	Activité de restauration de commerces ambulants de bouche dit Food Truck. Restauration de qualité à emporter sans service à table.
Caractéristiques du lieu occupé	Emplacement pour le stationnement d'un véhicule de commerce ambulant sur un terrain **nu,** jouxtant le site de la zone économique de la Villette à Riorges. Emplacement issu de la parcelle située sur la commune de Riorges, Rue Louise Michel, cadastrée section AY numéro 203. Plan en annexe. • **Pas de raccordement en réseaux eau, EDF et assainissement** • Le bénéficiaire doit disposer d'un groupe électrogène, d'un système de recyclage d'eau/ se munir d'un système de récupération pour les eaux usées, • Le bénéficiaire doit installer à l'intérieur de son Food Truck un système de stockage d'eau potable
Caractéristiques principales du titre d'occupation	L'occupation est temporaire, précaire et révocable. Durée envisagée de l'occupation : **1 an maximum** Montant prévisionnel de la redevance d'occupation : Cette occupation du domaine public sera consentie moyennant le paiement d'une redevance annuelle. Le montant mensuel est de **15,40€ net pour un jour défini par semaine** soit une redevance annuelle de 184,80€ net pour un jour défini par semaine. L'occupant s'acquittera également des charges, impôts et contributions de toutes natures dont il pourrait être redevable.
Renseignements ordre technique	Contact : Stéphanie GIGAND - 04.77.44.29.87 ou 06.62.79.20.07 sgigand@roannais-agglomeration.fr
Date limite d'information pour candidater	Date limite de réception des propositions des candidats : **17 mai 2021** *Tout intérêt manifesté postérieurement à cette date ne sera pas pris en compte.* La manifestation d'intérêt concurrente devra être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception à : Monsieur le Président de Roannais Agglomération - Roannais Agglomération 63 rue Jean Jaurès CS 70005 42311 ROANNE CEDEX.
Date de parution de l'avis	**30 avril 2021**

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessus, la Communauté d'Agglomération pourra délivrer au candidat ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.

Un emplacement pour food truck - site de la Vilette - RIORGES